

Appel à projets “Numérique Responsable”

Objectifs :

1. Aider à la dynamique de la Stratégie Numérique Responsable du territoire de Rennes Métropole et Ville de Rennes (Disponible sur [metroполе.rennes.fr](https://www.metroполе.rennes.fr) – Rubrique "Recherche et Numérique" – "Un Numérique Plus Responsable" ou <https://www.calameo.com/rennes-ville-et-metropole/read/0054162341918d7d546e8>) ;
2. Renforcer les coopérations des acteurs de l'écosystème du Numérique Responsable ;
3. Elargir et développer l'impact des actions pour un Numérique Responsable auprès du Grand Public.

Objectif 2024 :

Focus sur les axes suivants (en référence à la Stratégie Numérique Responsable Rennes Métropole et Ville de Rennes) : Responsabilités sociale, démocratique et de gouvernance et d'équilibre territoriale.

Critères

Projet proposant une approche multi partenariat (associations, entreprises, collectivités, acteurs enseignement supérieur et recherche, écoles, ...) - un acteur porteur devra être identifié et percevra les fonds au titre du collectif (formalisé).

Cet Appel à projets (AAP) est principalement à destination des associations de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes.

Évaluation

L'analyse des projets sera réalisée par la Direction des Services Numériques via son projet Numérique Responsable et sera soumise à un jury regroupant plusieurs acteurs du territoire qui évaluera les projets en fonction des critères suivants :

- Pertinence et qualité du projet ;
- Articulation avec l'écosystème et événements existants ; Calendrier de l'action en 2024 et 2025.

Planning et modalités de candidature

L'appel à projets sera ouvert à partir du 23 Septembre 2024 jusqu'au 6 Novembre 2024. Les candidates ou candidats adresseront leur projet rédigé en maximum 4 pages A4 intégrant un plan financier à l'adresse suivante : numerique@rennesmetropole.fr

Les analyses s'effectueront à partir du 7 Novembre et jusqu'au 22 Novembre 2024 date à partir de laquelle la notification sera adressée aux porteuses ou porteurs de projets.

L'attribution des financements ne dépassera pas 5000 € pour les acteurs lauréats de l'AAP. La subvention ne pourra pas dépasser ⅓ du budget de l'action.

Les lauréates ou lauréats autorisent Rennes Métropole / Ville de Rennes à communiquer sur leur projet.